

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 08419

Numéro SIREN : 531 483 865

Nom ou dénomination : A.B.F. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 47898



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

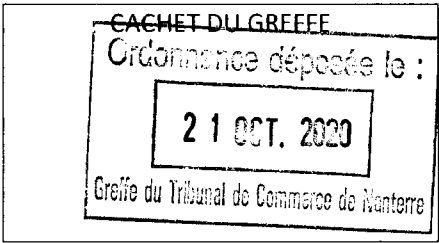
Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2020O06933

Dépôt n° : 2020/47898

Le: 06 novembre 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2020O06933
Affaire : SASU A.B.F. RENOVATION

ORDONNANCE

Nous, **Bernard LÉVY**, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2020** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2019** de la société requérante **SASU A.B.F. RENOVATION 70 AVE FRANKLIN ROOSEVELT 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 531483865)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le **21/10/2020**

Le greffier,

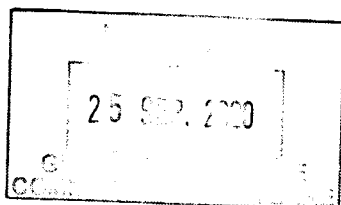
S. GRINGORE
Greffier au Tribunal de Commerce de Nanterre



Le juge délégué,



2020 6933



ABF RENOVATION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 70 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

92150 SURESNES

R.C.S. 531 483 865 NANTERRE



**Requête à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce
4 rue Pablo Neruda
92023 NANTERRE CEDEX**

Paris, le 22 septembre 2020

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Le soussigné Monsieur Hakim GAOUAOU, agissant en sa qualité de Président de la société HG HOLDING, Président de la société HG DEVELOPMENT, Président de la société ABF RENOVATION, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 70 avenue Franklin Roosevelt à Suresnes (92150), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 531 483 865 NANTERRE, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ABF RENOVATION devait, conformément à ses statuts, clôturer son dernier exercice social au 31 décembre 2019.

Elle devrait donc, en application de la loi, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

En raison de la crise sanitaire, l'ordonnance 2020-318 du 25 mars 2020 (Article 3, I) a permis la prorogation de ce délai de trois mois soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Néanmoins, attendu que la société susvisée appartient à un groupe de restauration, groupe exploitant six établissements, attendu que le Groupe s'est focalisé sur la gestion pratique de ses établissements et de ce fait, n'a pas été en mesure de clôturer ses comptes dans les délais légaux, en conséquence, la société n'a pu réunir l'Assemblée Générale dans les délais légaux aux fins de statuer sur les comptes annuels.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Fait à Suresnes

Le 22 septembre 2020

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2020O06933
Nom du dossier	SASU A.B.F. RENOVATION
Délivrée le	06/11/2020